

limites de prises. Elle délivre également des permis et applique des règlements touchant le piégeage des animaux à fourrure, l'élevage commercial des oiseaux et poissons gibier et les activités des guides de chasse au gros gibier. Elle favorise la multiplication et l'amélioration de l'état de santé des espèces dont la présence est souhaitable par l'acquisition de zones importantes destinées à servir d'habitat au gros gibier et au gibier d'eau et par l'ensemencement de lacs.

L'objectif de la Direction est de contribuer à l'économie de la Colombie-Britannique par l'aménagement rationnel des ressources en gibier et des ressources halieutiques dans les eaux sans marée, en se souciant de questions aussi importantes que la pollution et l'utilisation intégrée des terres aux fins de l'exploitation forestière, de l'agriculture, des transports, de l'exploitation minière et de la conservation de la faune. Grâce à des programmes de formation et d'information, elle sensibilise le public aux valeurs des ressources fauniques et le renseigne sur les principes de l'aménagement rationnel.

L'aménagement de la faune dans les territoires

10.4.3

Yukon. La Direction de la faune du ministère du Tourisme, de la Conservation et de l'Information du Yukon est chargée de l'aménagement des ressources fauniques dans ce territoire. Elle assure l'administration et l'application de l'Ordonnance sur le gibier et de l'Ordonnance sur l'exportation des fourrures, et elle aide les organismes fédéraux à faire appliquer la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, la Loi sur la faune du Canada, l'Accord international sur la conservation de l'ours blanc, la Convention sur le commerce international des espèces menacées, la Loi sur l'exportation du gibier et le Règlement sur la pêche en eau douce. Le bureau central est situé à Whitehorse, et il existe des bureaux à Dawson City, Mayo, Ross River, Watson Lake et Haines Junction.

La Direction encourage l'utilisation judicieuse des espèces de gros gibier, des oiseaux des hautes terres et des poissons de la pêche sportive à l'intention des résidents et des non-résidents en délivrant des permis de chasse et de pêche, en faisant appliquer les règlements relatifs aux saisons d'interdiction, aux limites de prises et autres questions. Elle délivre les permis et régleme le piégeage des animaux à fourrure ainsi que l'activité des fournisseurs et des guides. Afin d'améliorer les connaissances sur les espèces d'animaux sauvages et de fournir une base à l'aménagement judicieux de la faune, elle exécute et finance des recherches biologiques et des programmes d'information du public. En 1977, elle a délivré 405 permis à des non-résidents et 3,870 à des résidents pour la chasse au gros gibier, et environ 15,000 permis de pêche.

En 1978, la valeur moyenne d'une peau d'ours polaire a grimpé à \$718.33 contre \$589.18 l'année précédente. La valeur moyenne d'une peau de renard argenté s'est élevée à \$75.48 au lieu de \$53.20. Par suite de la hausse des prix des fourrures d'animaux sauvages et de la popularité mondiale des vêtements en fourrure de conception canadienne, les piégeurs ont intensifié leur activité et les éleveurs se sont procuré de nouveaux animaux reproducteurs.

Territoires du Nord-Ouest. Le Service de la faune administre les ressources fauniques des Territoires du Nord-Ouest, et fournit aux autochtones la possibilité de continuer à exercer leurs métiers traditionnels, c'est-à-dire la chasse, le piégeage et la pêche. Le bureau central du Service est situé à Yellowknife, et il existe quatre bureaux régionaux à Fort Smith, Inuvik, Frobisher Bay et Rankin Inlet, et 29 bureaux de zone à divers endroits des Territoires.